

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU**

**Séance publique du LUNDI 16 AVRIL 2018 à 8h00**

Date de convocation : 10 avril 2018

<b>Délibération</b>
<b>N°B2018_52</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>24</b>
<b>Votants :</b>	<b>18</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>18</b>
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : Edouard ROCHER**

**PRESENTS :** Jacques BASCOU, Marie BAT, Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Michel JAMMES, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

**EXCUSES :** Yves BASTIE, Didier CODORNIU, Isabelle HERPE, Gérard KERFYSER, Christian LAPALU, Henri MARTIN,

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** Magali VERGNES (délibérations N°B2018\_39 et N°B2018\_48)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** Aimé LAFFON,

**Nomenclature Etat : Domaine de compétences par thèmes – Culture**

**OBJET : Equipement culturel d'intérêt communautaire – La Médiathèque – Convention – Avenant N°2 à la convention de partenariat entre La Médiathèque du Grand Narbonne et l'Université Populaire de la Narbonnaise**

Par délibération du Conseil Communautaire N° 56/2003 du 26 mai 2003 portant définition de l'intérêt communautaire, la Médiathèque relève de la compétence du Grand Narbonne depuis le 1er septembre 2003.

Dans le cadre d'une convention de partenariat validée par la délibération N°B98/2015 du Bureau Communautaire du 16 juillet 2015, la Médiathèque collabore avec l'Université Populaire de la Narbonnaise afin de mettre en œuvre des actions communes d'éducation populaire et d'accès du plus grand nombre au savoir et à la culture.

Suite à l'avenant N°1 à la convention de partenariat entre la Médiathèque et l'Université Populaire de la Narbonnaise validé par délibération N°B131/2016 du Bureau Communautaire du 11 Juillet 2016, la Médiathèque prend en charge les défraitements des intervenants extérieurs dans la limite d'un budget dédié de 350€ par an.

## N°B2018\_52

Afin de préserver le succès rencontré par les actions de l'UPN à la Médiathèque, cet équipement propose de concilier le partenariat de l'association avec une démarche de rationalisation des coûts induits par la prise en charge des frais de transport et d'hébergement des intervenants extérieurs, en portant la limite budgétaire à 200€ par an.

Une nouvelle proposition de prise en charge des défraiements des intervenants figure dans l'avenant n°2 joint en annexe.

**Vu** l'avis de la Commission 3 du 29 mars 2018,

### **A l'unanimité, le Bureau décide :**

- D'approuver l'avenant N° 2 à la convention de partenariat avec l'Université Populaire de la Narbonnaise, tel que ci-annexé ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ledit avenant.

Pièce jointe à la délibération :

Avenant n° 2

**Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : 19/4/2018  
et de sa publication  
le : 19/4/2018**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

**Le Président,**

**Jacques BASCOU**

